



LE TORPILLAGE DE L'ACCORD « INTERMITTENTS »

A COMMENCÉ : RÉAGISSONS !

Lors de la séance de négociation interprofessionnelle le 30 mai au Medef, un véritable tir de barrage a eu lieu de la part des signataires de la lettre de cadrage du 24 mars dernier.

Le patronat emmené par le Medef et plus violemment encore la Cfdt au nom de la Cftc et de la Cgc ont mis en doute l'avis du Comité d'experts sur le chiffrage. Ils s'appuient sur l'avis de l'Unedic qui s'est pourtant discrédité au sein du Comité d'experts avec des chiffrages fantaisistes, inventant des soi-disant « effets des comportements » des artistes et des techniciens intermittents du spectacle, et des impossibilités juridiques pour des dispositions ... existant déjà, telles que la prise en compte des congés maternité ou des heures d'enseignements ! L'accord du 28 avril est pourtant signé unanimement par les fédérations Cgt, Fo et Cfdt, Cftc, Cgc avec la Fesac.

De son côté, Matignon assure que l'accord va entrer en vigueur le plus tôt possible mais reste flou sur les compensations financières de l'Etat pour aller aux 185 millions de la lettre de cadrage du 24 mars ... Nous ne voulons pas d'intervention massive de l'Etat dans le financement d'un accord relevant de la solidarité interprofessionnelle.

Nous l'avons dit le 28 avril : la signature de l'accord n'est qu'une étape, il va falloir se battre pour le mettre en application, et c'est maintenant !

Le préavis de grève illimité court toujours contre la loi « Travail », contre le travail gratuit et pour la prise en compte de nos revendications sur l'assurance chômage des artistes et des techniciens intermittents du spectacle.

Nous appelons à soutenir les professions en lutte, à amplifier les mobilisations et la grève d'ici le 14 juin, contre la loi « Travail » et le 16 juin lors de l'ultime séance de négociation de la convention assurance chômage au Medef.

Pour l'Ile de France, une assemblée générale avec des propositions d'actions aura lieu lundi 6 juin à 19H (lieu en cours de négociation).

Tous les moyens d'actions doivent être discutés sur les plateaux et lieux de travail afin de réussir ces deux journées de mobilisation.

Paris, le 31/05/2016.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com